



14ème législature

Question N° : 77850	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Écologie, développement durable et énergie		Ministère attributaire > Environnement, énergie et mer
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > énergie éolienne	Analyse > implantation d'éoliennes. conséquences.
Question publiée au JO le : 14/04/2015 Réponse publiée au JO le : 04/10/2016 page : 7988 Date de changement d'attribution : 12/02/2016		

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le désastre économique et environnemental des éoliennes. Les éoliennes ne participent pas à une transition énergétique viable et écologique. La fédération environnement durable dénonce plusieurs points. Le premier est un mensonge écologique. En effet, quand les éoliennes ne tournent pas par manque de vent, des usines à charbon ou à gaz doivent compenser le manque d'énergie produit. Le deuxième est le coût. Ce mode de production est très polluant et peu économique (50 % plus élevé qu'une production nucléaire). En outre, la taxe CSPE (contribution au service public de l'électricité) est facturée aux consommateurs d'électricité par EDF comme un impôt. Cette augmentation de l'électricité est imposée au contribuable. Les troisièmes sont les impacts sanitaires pour les riverains et la destruction de leur cadre de vie. Selon l'académie de médecine pour éviter des maux de tête ou des insomnies graves, il faudrait que les éoliennes soient implantées à plus de 1 500 m des habitations. Le quatrième est le leurre de l'emploi. La production d'électricité éolienne ne produit que peu d'emplois français parce que les emplois sont créés dans des entreprises d'usines allemandes, danoises et chinoises. Nous dégradons donc à chaque instant la balance commerciale. Le cinquième est la dévaluation des biens immobiliers, de 20 % à 40 % pour un bien à 1 km d'une éolienne ou la désertion de certaines maisons. Le sixième est le mensonge qui fait croire qu'une énergie seulement éolienne est possible. En Allemagne, depuis l'arrêt de leur centrale nucléaire, une partie de leur électricité vient de France. Enfin, vient la question du massacre des paysages et du patrimoine de la France. Ce massacre porte préjudice à la vie des Français ruraux proches des éoliennes, au tourisme, à la beauté du patrimoine... Il lui demande de supprimer le programme éolien et de penser à l'écologie d'une autre façon.

Texte de la réponse

Le développement des énergies renouvelables est considéré par le Gouvernement comme une priorité pour la transition énergétique. Loin de restreindre ses ambitions en la matière, la France doit tirer pleinement profit de son potentiel naturel. L'éolien qui représente la source de production d'électricité renouvelable la plus économique après hydroélectricité a plus particulièrement vocation à être développé. Les sites sont choisis en fonction de leur potentiel en vent justement pour éviter les pertes liées à une sous-production. Il est dans l'intérêt des porteurs de projet de porter une attention particulière aux conditions technico-économiques d'implantation d'un parc. Le Gouvernement est également soucieux de la protection de la santé publique. C'est la raison pour laquelle une distance réglementaire de 500 m est prévue entre un parc éolien et une habitation. Cette distance étant jugée suffisante, il n'est pas prévu à ce jour de l'augmenter. Sur le plan économique, la construction de parcs éoliens peut



permettre la création d'emplois. C'est une des raisons pour lesquelles de nombreux territoires souhaitent accueillir des projets éoliens. Afin de renforcer ce dynamisme, un travail est en cours visant à aider les industriels français à mieux se positionner sur ces marchés. Enfin, la question de l'impact paysager est très discutable. Les éoliennes, implantées de façon cohérente, conformément au schéma régional éolien (SRE), peuvent contribuer à donner une image moderne et dynamique d'un territoire. Tel est le pari qui a été fait par les pays nordiques et que la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, a choisi de faire également pour la France. Pour toutes ces raisons, la ministre chargée de l'environnement a décidé de fixer des objectifs ambitieux en la matière, compris entre 21800 MW et 26000 Mw d'ici 2023 pour l'éolien terrestre ; entre 500 et 3000 MW pour l'éolien en mer posé. La France a de nombreux atouts pour être une grande puissance sur le plan énergétique : il convient de les exploiter.